

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2024 ?

L'ESC AMIENS VOUS RÉPOND




« Depuis plus de 80 ans, L'ESC Amiens rayonne dans la région Hauts-de-France, ce qui permet à nos étudiants d'avoir un large panel de compétences en Sciences de Gestion. Ils sont l'avenir des entreprises de notre territoire. »

Choisir de verser votre solde de taxe d'apprentissage à notre école c'est donc investir dans l'avenir ! »

Yann Tournesac, Directeur Général de l'ESC Amiens

@ Yann Tournesac



« Je suis en alternance au sein de l'entreprise FLINOIS, groupement de plusieurs magasins (10) dans les Hauts-de-France, en tant qu'assistante RH. J'ai choisi de suivre ma formation en alternance car pour moi c'est l'idéal pour s'insérer progressivement dans le monde professionnel. De plus cela nous permet d'acquérir des compétences majeures. Pour finir, une formation en alternance est très bénéfique car nous appliquons les cours théoriques à la pratique dans notre entreprise. »

HEDE Mélina, MGOE (Bac+5) en apprentissage

À QUOI NOUS SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La pédagogie

- Achat de logiciels anti plagiat,
- Salle de co-working,
- Recrutement d'enseignants chercheurs,
- Pack office pour tous les étudiants,
- Création d'un portail académique...

En savoir plus :

Département Académique :
Camille Dormoy - 03 22 82 23 47



La RSE

- Salle de sport,
- Mise en place du tri sélectif,
- Remplacement des éclairages par des leds,
- Poursuite de la mise en accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite...

En savoir plus :

Département Académique :
Camille Dormoy - 03 22 82 23 47



Les systèmes d'information

- Renouvellement des serveurs informatiques
- Changement des switches...

En savoir plus :

Département SI :
Marc Tilloy - 03 22 82 23 28



L'ouverture internationale

- Développement de programmes en Chine et au Vietnam,
- Création de 2 doubles diplômes (Mons en Belgique et Florence en Italie),
- Création d'une salle d'information à la mobilité...

En savoir plus :

Département International :
Fanny Farges - 03 22 82 23 00



POUR CE FAIRE NOUS TRAVAILLONS AVEC LES ENTREPRISES DE NOTRE TERRITOIRE

Bon à savoir !

Depuis janvier 2023, le mode de collecte du solde de la taxe d'apprentissage change (Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018) .

UNE NOUVELLE PLATEFORME SOLTÉA

C'est via la plateforme SOLTÉA développée par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) que vous devez affecter votre solde de la taxe d'apprentissage 2024.

QUAND VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 13% (EX «BARÈME»)?

Les deux grandes étapes pour le versement de la taxe d'apprentissage en 2023

✓ ÉTAPE 1 : Le 6 ou le 15 mai 2024 suivant la taille de votre entreprise, déclaration à l'URSSAF de la DSN d'avril, déclaration du solde via la DSN par les employeurs.

✓ ÉTAPE 2 : Du 27 mai au 4 octobre 2024 : les employeurs désignent les établissements qu'ils souhaitent soutenir sur la plateforme SOLTÉA.

Taxe d'apprentissage 2024

0,68 %

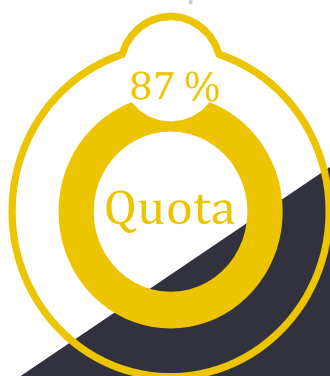
de votre masse salariale brute 2023
(inchangée) hors Alsace-Moselle

QUOTA

SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
(anciennement barème / hors quota)

Bénéficiaires : les CFA

Depuis juillet 2021 l'ESC
Amiens a son propre
CFA avec le code UAI
0802204L



Bénéficiaires : les établissements

Affectez votre versement via
la plateforme SOLTEA entre le
27/05 et le 04/10/2024

L'ESC Amiens est habilitée à
recevoir votre versement de
taxe d'apprentissage de 13%
avec le code UAI 0800080C

COMMENT VERSER À L'ESC AMIENS ?

Déclarez votre solde de taxe d'apprentissage 2024 de 0.09% de votre masse salariale brute 2023, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Profitez de ce temps passé à déclarer votre solde sur la DSN et d'avoir vos identifiants sous les yeux pour aller directement sur la plateforme SOLTÉA et choisir l'ESC Amiens.

Ce sont les URSSAF et MSA qui collecteront directement auprès de vous, employeurs, ce solde de taxe d'apprentissage 2024 en une seule fois. Ces sommes collectées seront ensuite reversées à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

À partir du 27 mai, attribuez votre solde de taxe d'apprentissage à notre école qui forme depuis plus de 80 ans les managers de demain,

Le 4 octobre 2024, il sera trop tard !

Bien à vous

Yann TOURNESAC

Des interrogations, des doutes, contactez Emmanuelle Delavière au 03.22.82.24.19 ou par mail à emmanuelle.delaviere@esc-amiens.com pour plus d'informations